

**Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels**

---

**1. Objet général**

La présente politique vise à vous informer des pratiques d'innovision + inc. (ci-après « **innovision+** ») en matière de gouvernance des renseignements personnels d'innovision+.

Elle vise également à assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels utilisés, communiqués et conservés par innovision+ contre la consultation, l'utilisation ou la communication non autorisées de ceux-ci. Elle vise également la protection de ces renseignements contre toute atteinte à leur intégrité.

De plus, la présente politique a pour objet de déterminer les règles relatives à l'accès à ces renseignements, à leur communication, à leur utilisation, à leur conservation et à leur destruction ainsi qu'aux droits d'accès, de rectification et de retrait.

**2. Fondement**

innovision+ est une entreprise privée assujettie notamment à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1), à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, c. C-1.1), au *Code civil du Québec* (RLRQ, 1991, c. 64), à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (L.C. 2000, ch. 5) et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2).

innovision+ reconnaît l'importance de la protection de la vie privée, de la sécurité et de la protection des renseignements personnels. Elle s'engage ainsi à respecter les dispositions, les valeurs et les principes fondamentaux établis par l'ensemble de la législation applicable, incluant les mises à jour de celle-ci.

innovision+ s'assure de mettre en œuvre les mesures de sécurité physiques, informatiques et technologiques nécessaires pour garantir le respect de la confidentialité des renseignements personnels qui lui sont communiqués dans le cours de ses activités.

**3. Champ d'application**

La présente politique s'applique à tous les employés, mandataires, fournisseurs et partenaires d'innovision+ qui peuvent avoir accès, dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, à des renseignements personnels.

**Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels**

---

La présente politique concerne les renseignements personnels des personnes autres que les employés d'innovision+, notamment les renseignements personnels des électeurs et des employés des clients d'innovision+, lesquels sont ci-après collectivement appelés la « **personne** » ou la « **personne concernée** ».

Toutefois, elle ne s'applique pas à la protection des renseignements personnels des employés puisqu'une politique interne a été adoptée et portée à leur attention.

#### **4. Objectifs**

La présente politique vise à définir par quels moyens innovision+ protège les renseignements personnels qu'elle détient.

Elle précise également les normes d'utilisation, de communication, de conservation et de destruction de ces renseignements ainsi que les droits d'accès, de rectification et de retrait des renseignements personnels par l'entreprise ou par un tiers, et ce, quelle que soit la nature de leur support et quelle que soit la forme sous laquelle ils sont accessibles : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

#### **5. Définition de renseignement personnel**

Tout renseignement qui concerne une personne physique, qui permet de l'identifier directement ou indirectement et qui n'a pas un caractère public en vertu d'une loi.

Toutefois, les sections I et II de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* qui concernent la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation et la destruction ne s'appliquent pas aux renseignements personnels qui concernent l'exercice par la personne concernée d'une fonction au sein d'une entreprise, tels que son nom et sa fonction, de même que l'adresse, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone de son lieu de travail.

##### **5.1 Principes généraux**

innovision+ prend les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels utilisés, communiqués, conservés ou détruits et qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support, notamment en s'assurant des éléments suivants :

**Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels**

---

- L'intégrité des renseignements, de manière à ce que ceux-ci ne soient pas détruits ou altérés, de quelque façon, sans autorisation et en respect des lois applicables, et que le support de ces renseignements leur procure la stabilité et la pérennité voulues;
- La confidentialité des renseignements personnels, en limitant leur communication aux seules personnes autorisées à en prendre connaissance;
- L'identification et l'authentification, de façon à confirmer, lorsque requis, l'identité d'une personne ou l'identification d'un document ou d'un dispositif;
- La conformité aux exigences légales, réglementaires ou d'affaires auxquelles innovision+ est assujettie.

**6. Collecte des renseignements personnels**

innovision+ est une entreprise offrant des services d'experts-conseils en matière électorale et référendaire et un soutien technologique des processus électoraux. Dans le cadre de ses activités, innovision+ ne collecte aucun renseignement personnel des personnes autres que ses employés.

**7. Finalités**

innovision+ utilise et conserve les renseignements personnels des personnes concernées afin notamment de :

- Vérifier leur identité;
- Communiquer avec eux;
- Offrir des services d'experts-conseils en matière électorale et référendaire, de soutien technologique des processus électoraux, de gestion géographique du territoire électoral et des électeurs, d'impartition des processus électoraux, d'envois postaux et de production de listes électorales;
- Mettre à jour les informations d'une personne;
- Générer des rapports contenant des données statistiques;
- Partager des renseignements personnels à des tiers afin de les conserver;
- Tel que cela est permis ou exigé, pour toute obligation ou disposition légale ou réglementaire applicable;
- Toute autre fin compatible;
- Faire valoir ses droits, le cas échéant.

innovision+ utilise les renseignements qui lui sont communiqués uniquement pour les fins pour lesquelles le consentement a été obtenu. innovision+ verra à obtenir un nouveau consentement distinct avant d'utiliser les renseignements personnels conservés à des fins qui ne sont pas

**Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels**

---

compatibles avec celles pour lesquelles ils ont été initialement recueillis. Ainsi, sauf consentement spécifique, innovision+ ne communique, vend, loue, donne, échange ou partage à des tiers quelconque renseignement personnel.

Ces renseignements sont accessibles uniquement aux employés ainsi qu'aux fournisseurs ou mandataires d'innovision+ qui en ont nécessairement besoin pour l'exercice de leurs fonctions et ces derniers sont tenus de respecter le caractère confidentiel de ces renseignements.

**8. Conservation et sécurité des renseignements personnels**

Tous les renseignements personnels collectés, quel que soit leur support, sont conservés dans un environnement sécurisé contre l'accès, la communication, la copie, l'utilisation, la modification ou la destruction non autorisés ainsi que contre la perte ou le vol. Ces mesures de sécurité incluent, le cas échéant, l'utilisation de pare-feu, de logiciels antivirus et de serveurs sécurisés, l'encryptage, le déploiement de systèmes et procédés de gestion des droits d'accès appropriés, la sélection minutieuse des processeurs, une formation suffisante du personnel d'innovision+ ayant accès aux renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que d'autres mesures indispensables afin d'assurer une protection appropriée des renseignements personnels contre toute utilisation ou diffusion non autorisée. innovision+ utilise les technologies de l'information pour supporter ses processus d'affaires afin d'offrir une meilleure prestation de services et la sécurité appropriée aux renseignements qu'elle détient.

innovision+ met en place des mesures de sécurité et de gestion des accès adéquates pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements personnels et confidentiels qu'elle détient en fonction de la sensibilité de ces renseignements, des risques auxquels ils sont exposés et des obligations auxquelles innovision+ est soumise.

**Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels**

---

**9. Communication des renseignements personnels aux tiers**

innovision+ requiert le consentement de la personne avant de communiquer à un tiers un renseignement personnel la concernant, à moins que les lois applicables en autorisent la communication sans ce consentement.

innovision+ pourrait, dans le cadre des services offerts, communiquer, dans le respect des exigences légales applicables, des renseignements personnels à des tiers qui sont situés au Québec et hors Québec. Ces fournisseurs sont notamment des fournisseurs de services informatiques, des fournisseurs d'hébergement et des fournisseurs de services d'impression. Dans ce cas, les fournisseurs de services externes d'innovision+ sont soumis à des accords de confidentialité et à des restrictions légales interdisant l'utilisation des informations communiquées à des fins autres que celles pour lesquelles innovision+ les a recueillies. innovision+ pourra également convenir d'entente de services avec ses fournisseurs externes, conforme à la loi, afin de faciliter la communication de renseignements personnels entre eux et avec d'autres intervenants.

innovision+ et ses fournisseurs pourraient être tenus de fournir des renseignements personnels conservés en raison d'ordonnance d'un tribunal, d'une enquête administrative ou autre situation prévue par la loi.

Dans le cadre d'une vente, d'un rachat, d'une acquisition ou de toute autre restructuration des activités d'innovision+, cette dernière pourrait être amenée à communiquer des renseignements personnels à des acquéreurs potentiels ou existants et à leurs conseillers aux fins de ladite transaction. innovision+ veillera à respecter les exigences des lois applicables avant toute communication.

**10. Droits d'accès, de rectification ou de retrait**

Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux renseignements personnels qui la concernent et qui sont conservés par innovision+, à moins d'exceptions prévues aux lois applicables. Il est possible de faire la demande via le responsable de la protection des renseignements personnels. À moins de difficultés pratiques sérieuses, les renseignements personnels informatisés recueillis directement ou indirectement auprès de la personne seront fournis dans un format technologique structuré et couramment utilisé.

Une personne peut demander que ses renseignements personnels soient corrigés, rectifiés, détruits ou qu'ils ne soient plus utilisés pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis.

**Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels**

---

Toute personne concernée peut également, en tout temps, retirer son consentement à l'utilisation de ses renseignements personnels en contactant le responsable de la protection des renseignements personnels. Ce retrait du consentement n'aura d'effet que pour l'avenir, et ce, dès réception par innovision+. À la réception de l'avis de retrait du consentement, innovision+ s'engage à cesser toute utilisation des renseignements personnels visés et à procéder à leur destruction, sous réserve d'une obligation légale ou réglementaire relative à leur conservation.

innovision+ avisera également toute personne ou entité à qui ces renseignements personnels auraient été communiqués conformément au consentement obtenu afin que ces personnes ou entités procèdent également à la cessation de leur utilisation ainsi qu'à leur destruction, le cas échéant.

Toutefois, il est possible qu'innovision+ ne puisse pas honorer ses obligations en cas de demande de retrait du consentement ou de destruction hâtive. Dans ce cas, innovision+ ne pourra être tenue responsable des préjudices subis par la personne.

**11. Destruction**

Les renseignements personnels sont conservés pour la période nécessaire à la réalisation des fins prévues par leur collecte et par la suite sont détruits. Les renseignements personnels peuvent être conservés au-delà de la réalisation des fins prévues par leur collecte lorsqu'un autre délai de conservation prévu par une autre loi s'applique. Ils seront détruits conformément aux lois applicables.

**12. Responsabilité de la personne concernée**

Toute personne qui achemine des renseignements à innovision+ est responsable de l'exactitude de ceux-ci.

Toute personne qui achemine des renseignements à innovision+ doit également s'assurer que le système ou l'équipement avec lequel elle transmet ou reçoit de l'information d'innovision+ est suffisamment sécuritaire et doit faire preuve de vigilance. innovision+ ne peut être tenue responsable d'un accès non autorisé à des renseignements découlant d'une négligence ou des vulnérabilités présentes sur l'équipement ou le système d'une personne.

Dans l'éventualité où la confidentialité de ses renseignements venait à être compromise ou son identité usurpée, la personne concernée est tenue d'en aviser innovision+ le plus rapidement possible en contactant le responsable de la protection des renseignements personnels identifié ci-dessous.

**Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels**

---

**13. Incidents de confidentialité et mesures à prendre**

Un incident de confidentialité vise l'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel, l'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel, la communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel, la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement. Lors d'un incident de confidentialité, innovision+ prendra rapidement les mesures requises pour diminuer les risques de préjudice à la personne concernée et afin d'éviter que de nouveaux incidents de même nature se produisent. En cas de risque de préjudices sérieux pour la personne concernée, innovision+ informera cette dernière ainsi que la Commission d'accès à l'information.

**14. Tenue du registre des incidents**

innovision+ tient un registre de l'ensemble des incidents de confidentialité dont elle a fait l'objet le cas échéant, même ceux qui ne présentent pas de risque de préjudice sérieux pour la personne.

innovision+ permettra la consultation de ce registre à la Commission d'accès à l'information et pourra lui en fournir une copie à sa demande.

**15. Sites affiliés**

Certains des services d'innovision+ pourraient être proposés en relation avec d'autres sites Internet. Les renseignements personnels qu'une personne communique à ces sites sont susceptibles d'être envoyés à innovision+ pour que le service soit assuré. Ces renseignements sont traités conformément à la présente politique. Les sites affiliés peuvent avoir des pratiques de confidentialité différentes, c'est pourquoi innovision+ recommande de prendre connaissance de leurs politiques et pratiques applicables.

**16. Gestion des plaintes**

Toute personne qui désire déposer une plainte concernant la conservation, l'utilisation, la communication, la destruction ou les droits d'accès, de rectification ou de retrait à ses renseignements personnels par innovision+ doit adresser celle-ci au responsable de la protection des renseignements personnels d'innovision+. Le responsable de la protection des renseignements personnels procédera à l'analyse de celle-ci et produira une réponse dans les trente (30) jours de la réception de la plainte.

**Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels**

---

**17. Diffusion de la présente politique**

innovision+ publie la présente politique sur son site Internet et la diffuse par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées. innovision+ fait de même pour l'avis dont toute modification à cette politique doit faire l'objet.

**18. Responsable de la protection des renseignements personnels**

Le secrétaire d'innovision+ est le responsable de la protection des renseignements personnels. Il est joignable à l'adresse suivante [prp@innovision.qc.ca](mailto:prp@innovision.qc.ca) ou par téléphone au 418 652-1212.

Le responsable de la protection des renseignements personnels est membre du personnel d'innovision+ et détient des rôles et des responsabilités tout au long du cycle de vie des renseignements personnels dans l'entreprise.

**Entrée en vigueur**

La présente politique entrera en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration d'innovision+.

Le 7 juin 2025